

OCTOBRE 2025

Bulletin d'information n°1

Projet éolien de Marias 2



Vue depuis sortie Sud (direction Togny-aux-Bœufs).



Porté par une présence historique sur le territoire, le projet de MARIAS 2 est le fruit d'une démarche de co-construction patiente et concertée avec les élus locaux.

Edito Un second projet éolien pour Mairy-sur-Marne

La commune a validé l'étude d'un projet éolien en décembre 2024 avec l'entreprise Calycé, aujourd'hui reprise par l'entreprise wpd.

Développer de l'éolien pour une commune représente un choix stratégique et une opportunité financière qui n'est pas négligeable. Cela lui donne une autonomie budgétaire car les collectivités locales ne peuvent plus compter sur les aides de l'Etat et les subventions se réduisent de plus en plus compte tenu du contexte économique.

Développer un projet éolien est un travail de longue haleine car les études prennent du temps. Il faut tenir compte de toutes les contraintes, floristiques et faunistiques principalement. Une commune ne fait donc pas ce choix à la légère. Pour Mairy-sur-Marne, il a été décidé de développer ce type d'énergie sans imposer de contraintes lourdes pour les habitants. C'est pourquoi les projets sont positionnés aux alentours de 2 km du village au minimum et dans un champ visuel déjà occupé par de l'éolien.

Le projet est mené en concertation régulière avec le développeur pour en assurer la cohérence.



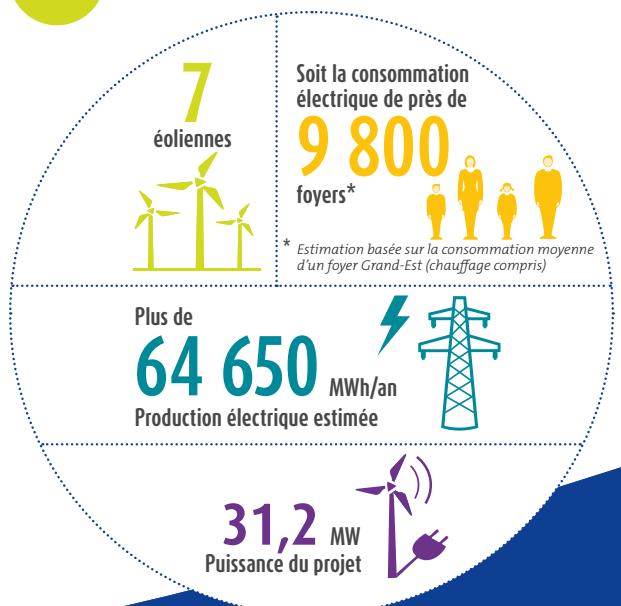
Catherine PUJOL
Maire de Mairy-sur-Marne



Venez participer à la permanence d'information :
un temps d'échange est prévu pour répondre à vos questions et présenter le projet.

Rendez-vous le mardi 4 novembre
de 16h à 19h, à la mairie
de Mairy-sur-Marne

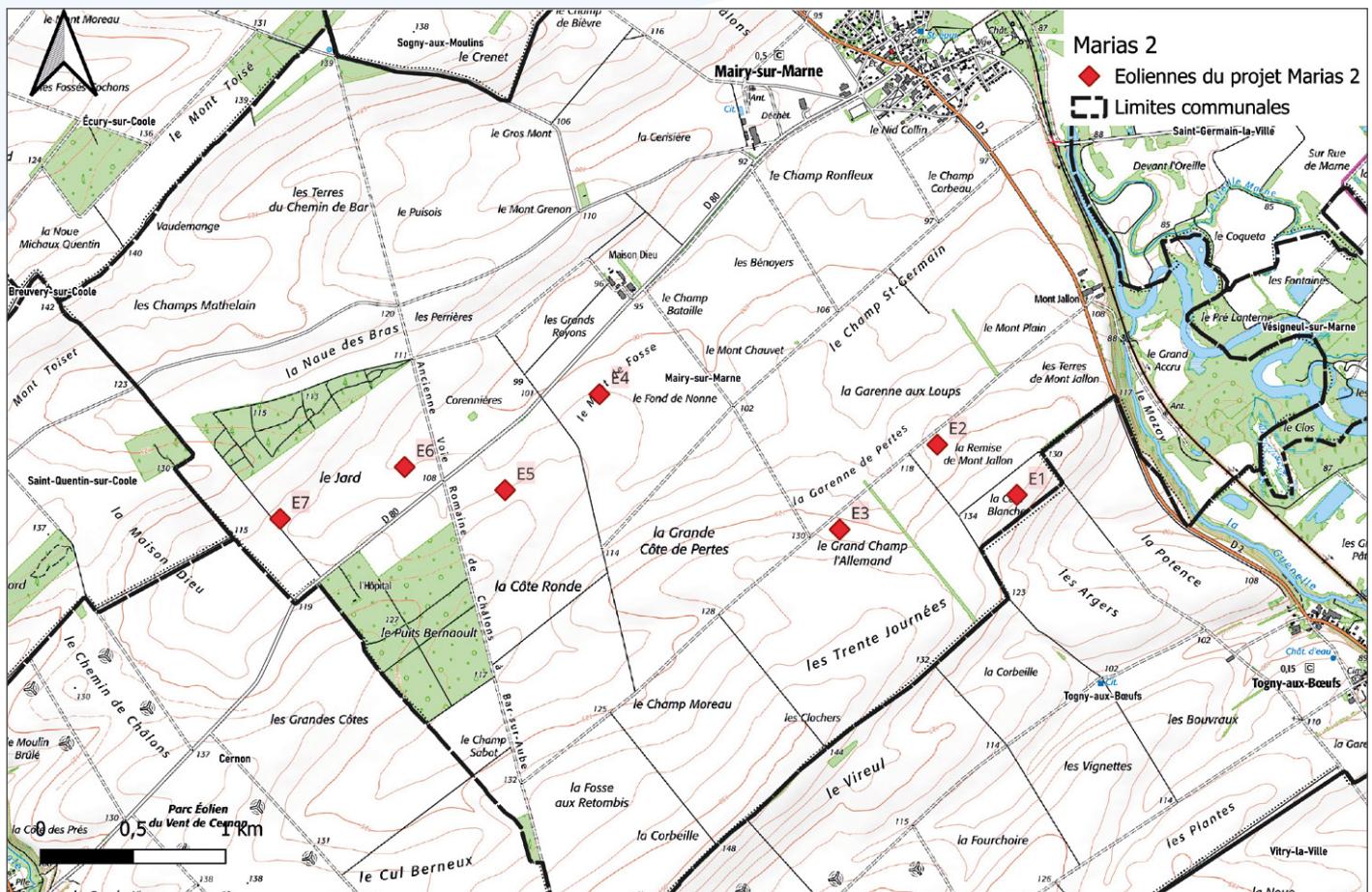
Chiffres clés



L'implantation du projet éolien

Plusieurs schémas d'implantation ont été étudiés pour trouver la solution la plus équilibrée entre performance énergétique, respect de l'environnement et préservation du cadre de vie. Voici le scenario d'implantation optimal :

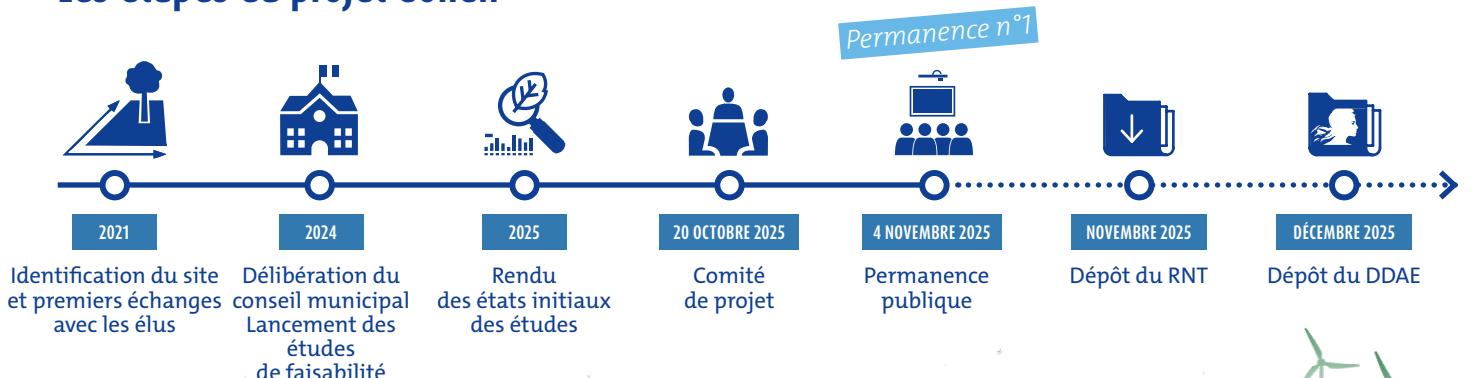
Carte de l'implantation de Marias 2



Les avantages de l'implantation :

- Une distance minimale de 1800 mètres ;
- Un projet défini en concertation avec la commune ;
- Une implantation cohérente avec le paysage local.

Les étapes du projet éolien



Un projet intégré à son territoire

À Mairy-sur-Marne, le projet éolien s'est construit dans un esprit de concertation avec la commune.

Les élus ont été constamment informés de son état d'avancement et invités à réagir pour le modifier. C'est ainsi qu'à converger le souhait commun d'aller bien au-delà de l'exigence réglementaire d'une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et les habitations.

L'éolienne la plus proche du bourg sera située à 1 800 mètres de la première habitation, et toutes les autres seront implantées à une distance minimale de 2 000 mètres et maximale de 4 000 mètres.

Ensemble avec les élus locaux, nous avons défini une implantation avec des distances plus importantes vis-à-vis des habitations, afin de garantir une bonne intégration locale du projet éolien et de répondre aux attentes exprimées par les habitants.

Le contexte éolien local a été pris en compte, avec pour objectif d'assurer une cohérence d'ensemble dans le paysage. Le projet MARIAS 2 s'inscrit ainsi dans la continuité des parcs développés par notre société sur les communes voisines de Vitry-la-Ville et Togny-aux-Bœufs, déjà en cours d'instruction, ainsi que dans la complémentarité du parc autorisé sur la commune même de Mairy-sur-Marne.

Une implantation compatible avec l'aérodrome

En mai 2025, plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentants de l'aérodrome d'Écury-sur-Coole dans le cadre de la présentation du projet éolien Marias 2.

Lors d'un premier contact, un élu local, également pilote expérimenté, a jugé l'implantation des éoliennes raisonnable et a proposé d'associer les usagers de l'aérodrome à la réflexion. Quelques jours plus tard, une réunion avec les pilotes et membres de l'aéro-club a permis d'aborder les impacts

potentiels du projet. Les discussions ont notamment porté sur les turbulences pouvant affecter les planeurs, la visibilité des éoliennes et leur positionnement dans les zones de vol. Des recommandations ont été formulées (balisage lumineux, mesures de soutien à l'activité aéronautique).

Les atouts d'un projet éolien sur votre commune



Un engagement territorial dans la transition énergétique

- Une énergie 100% renouvelable
 - Financement participatif
 - Coupon énergie verte



De nouvelles ressources pour la commune

- Possibilité de nouveaux projets communaux
- Pérennité des ressources budgétaires grâce à la fiscalité perçue par les collectivités



Calycé intègre le groupe wpd

Au printemps 2025, la société Calycé a intégré le groupe wpd, acteur majeur des énergies renouvelables.

Ce changement d'actionnariat s'est fait dans un esprit de continuité afin de préserver l'ancrage local du projet.

Les équipes initialement en charge ont été maintenues et restent pleinement mobilisées pour assurer la réussite du projet, en cohérence avec les engagements pris auprès de la commune et de ses habitants.

Les deux entreprises se sont rapprochées de par une vision partagée du développement de projets :

un ancrage territorial fort, une concertation étroite avec les acteurs locaux et une exigence de qualité très forte dans la réalisation des projets.



Grégoire SIMON
Président de wpd

Chez wpd, nous croyons fermement au potentiel de l'éolien pour accélérer la transition énergétique en France. Cette acquisition montre la confiance de notre groupe dans l'éolien terrestre et le marché français. Cette opération témoigne de la solidité et de la dynamique de croissance de notre groupe. En intégrant l'activité éolienne de Calycé, dont nous partageons les valeurs, nous poursuivons notre développement en restant fidèles à notre ADN : être un acteur indépendant, très ancré localement, engagé dans les territoires et là pour porter des projets de qualité.



wpd Qui sommes-nous ?

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 42 parcs éoliens ont été mis en service en France. wpd compte dix agences réparties sur le territoire national : Nantes, Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Lyon, Cholet, Lille, Limoges, Reims et Troyes, et emploie 120 personnes en France.

wpd onshore France

www.wpd.fr

”



Eric BOBAN
Président de Calycé

Nous sommes convaincus depuis notre création que les projets d'énergie renouvelable doivent être conçus avec et pour les territoires. Notre ancrage agricole nous permet de comprendre les réalités du terrain et les attentes locales.

En parallèle, nous avons toujours voulu faire de Calycé une entreprise à taille humaine, proche de nos équipes. La croissance de Calycé nous a amené à réfléchir à notre stratégie car il devenait difficile pour les associés fondateurs de continuer à garantir seuls ces valeurs. C'est pourquoi nous avons fait le choix de nous adosser à un repreneur partageant notre vision, capable de poursuivre cette dynamique et de respecter notre histoire de près de 20 années.



Venez échanger avec l'équipe du projet !

Agenda

Automne 2025

Mardi 04 novembre :
Permanence d'information
à la mairie de Mairy-sur-Marne
de 16h à 19h

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Pour plus d'information, contactez-nous !

Calycé by wpd onshore France
9 rue André PINGAT - 51100 REIMS
06 73 64 50 39 c.zitouni@wpd.fr